
	<i>Le droit pour les professionnels de santé</i> 	Exercice médical Médecin - patient
	F41. INFORMATION PREOCCUPANTE : QUI CONTACTER ?	Auteur : Nora Boughriet, Docteur en droit Date de mise à jour : janvier 2017

CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES

=

DESTINATAIRES D'UNE INFORMATION PREOCCUPANTE POUR TOUTE SITUATION D'UN ENFANT POTENTIELLEMENT EN DANGER

	QUI CONTACTER ?	A QUEL NUMERO ?	MAIL
YONNE	CRIP	03 86 72 84 60	nc
NIEVRE	CRIP	03.86.60.69.00	crip58@cg58.fr
SAONE ET LOIRE	Conseil général Enfance en danger	03 85 400 600	def@cg71.fr
COTE D'OR	CRIP	0800 101 119	enfanceendanger@cotedor.fr
JURA	JURA enfance à protéger	0 800 119 039	nc
DOUBS	Conseil général du Doubs Antenne Enfance Ados	03 81 25 81 25	nc
HAUTE SAONE	CRIP	03 84 95 72 74	nc
TERRITOIRE DE BELFORT	Conseil général Enfance en danger	03 84 90 90 90	nc

- Nature des informations délivrées -

Malgré le soin apporté dans l'exactitude des informations contenues dans ces documents, en vertu des dispositions légales, celles-ci revêtent un caractère général et ne peuvent donc remplacer un avis juridique, seule réponse possible pour une situation particulière.

- Droit de la propriété intellectuelle -

En application du Code de la Propriété Intellectuelle, toute reproduction, représentation, adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielles ou intégrales, par quelque procédé et forme que ce soit sont interdites, sauf autorisation préalable et écrite de JURIDIC'ACCESS.

F41/BN/BIBLIO'URPS/INFORMATION PREOCCUPANTE : QUI CONTACTER ?

Dernière mise à jour : 19/01/2017